

Périscolaire mercredi après-midi.

Extrascolaire vacances scolaires.

ACCUEIL DE LOISIRS 3/10 ANS PROJET PÉDAGOGIQUE



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 La structure d'accueil

- 1.1 Les locaux et espaces extérieurs
- 1.2 Horaires et inscriptions
- 1.3 Accueillir, informer les parents

2. De quelques principes

- 2.1 Un projet pédagogique en évolution
- 2.2 L'organisation du collectif enfants
- 2.3 L'organisation du collectif adultes

3. Valeurs et objectifs

- 3.1 La bienveillance, la politesse et le respect
- 3.2 Favoriser la diffusion de la culture
- 3.3 Sensibiliser à l'écocitoyenneté

Située à 10 minutes de Rennes sur l'axe routier Rennes/Caen, en bordure de la forêt de Rennes, la commune de Thorigné-Fouillard offre à ses habitants un agréable cadre de vie.

Commune suburbaine de Rennes Métropole (la communauté d'agglomération de Rennes), Thorigné-Fouillard comptait 6 708 habitants au recensement de 2004, 7105 habitants en 2009, 7399 au 1^{er} janvier 2013, 7556 au 1^{er} janvier 2014, 8381 au 1^{er} janvier 2015.

La commune connaît donc un développement sensible depuis quelques années, un taux d'activité de 75%, une population rajeunie avec un pourcentage de 0 à 14 ans qui a augmenté depuis 2010 pour atteindre aujourd'hui 21%

La commune est dotée de la plupart des infrastructures nécessaire à la vie de ses habitants : des équipements sportifs (2 complexes sportifs avec l'un une salle de gymnastique, l'autre une salle de tennis de table, 3 terrains de football dont 1 synthétique), culturels (une médiathèque inaugurée en 2005, une école de musique intercommunale), de loisirs (parcours santé, skate-park, bicross, centre de loisirs, espace jeunes...) couplés à une vie associative d'une belle vitalité (22 associations sportives, 20 culturelles et de loisirs, 12 dans le domaine de la solidarité et des groupements d'intérêt). Un contexte propre à permettre à chaque habitant de s'épanouir en vivant une véritable intégration sociale.

Notons également quelques manifestations qui font de Thorigné-Fouillard une commune de renom sur un plan départemental (Photofolie, Salon de Peinture) voire régional (le festival de marionnettes Manimagine).

Le service enfance jeunesse a pour mission d'accueillir les publics enfants et jeunes dans les différentes structures municipales (centre de loisirs, locaux périscolaires, espace jeunes), les parents dans le cadre de permanences spécifiques, la mise en œuvre de différentes actions d'animation en direction de l'ensemble de la population.... Le service est divisé en trois pôles : un pôle administratif, un pôle enfance et un pôle secteur jeunesse – animations locales, placés sous la responsabilité d'un attaché territorial.

L'accueil de loisirs 3/10 ans trouve sa place au sein du pôle enfance. Le centre de loisirs est implanté physiquement au sein du groupe scolaire public « Les Prés Verts » ; équipement destiné à accueillir l'ensemble des activités s'adressant au public 3-10 ans durant les temps périscolaires et extrascolaires.

1. La structure d'accueil

Implanté au cœur du groupe scolaire public « Les Prés Verts », la structure « centre de loisirs » bénéficie d'une part de locaux qui lui sont propres pour une surface de 400 m² et d'autre part d'espaces et de salles affectés prioritairement à l'école primaire et donc disponibles le mercredi et les vacances scolaires.

Le tout forme un vaste ensemble, adapté à un accueil de qualité en fonction de l'âge des enfants.

1.1 Les locaux et espaces extérieurs

Dédiés au centre de loisirs :

- 1 hall d'entrée et d'accueil
- 1 bureau de direction
- 7 salles d'accueil
- 1 régie pour le matériel

Mutualisés avec l'école maternelle :

- 1 salle de motricité
- 1 tisanerie (petite cuisine)
- 1 à 2 dortoirs utilisés pour la sieste

Mutualisés avec l'école élémentaire :

- 1 salle polyvalente
- 1 salle arts plastiques

Les espaces extérieurs :

L'accueil de loisirs bénéficie de plus des espaces et installations suivantes :

- Les 3 cours du groupe scolaire public (2 cour maternelle, 2 cours élémentaire)
- Les installations du complexe sportif des Longrais ou de la Vigne en période de vacances.

1.2 Les horaires et inscriptions

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi après midi en période scolaire et durant toutes les vacances scolaires. Les enfants sont accueillis de 3 ans (plus tôt si les conditions suivantes sont remplies : être propre et être inscrit à l'école) à 11 ans : à la journée ou à la ½ journée, avec la possibilité de prendre le repas à la restauration municipale.

A la journée, l'accueil de loisirs fonctionne de 8h30 à 18h, un temps de garderie est instauré le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 18h à 19h.

Le mercredi après midi, l'accueil de loisirs fonctionne de 12h30 à 18h, un temps de garderie est instauré le midi de 12h à 12h30 et le soir de 18h à 19h.

L'inscription administrative :

Pour chaque enfant, les parents remplissent un dossier d'inscription comprenant une fiche d'inscription et une fiche sanitaire de liaison. Les tarifs sont dégressifs en fonction du Quotient Familial issu de Caf-Pro.

Une préinscription obligatoire :

Toutes les présences journée, ½ journée et restauration font obligatoirement l'objet d'une inscription, à annoncer à l'aide du bulletin d'inscription joint au programme d'activités, édité pour

une période de deux mois en ce qui concerne les mercredis après-midi, et pour chaque période de vacances scolaires. Ce bulletin d'inscription est à remettre au service enfance jeunesse en respectant la date butoir qui indique la clôture des inscriptions.

Le programme d'activités comporte également des informations pour les activités ou projets spécifiques, activités qui ont une capacité d'accueil limitée et nécessitent donc une inscription complémentaire (ex : atelier poterie sur 4 ½ journées, sortie piscine...).

1.3 Accueillir et informer les parents

Des permanences parents :

Chaque semaine en période scolaire, des permanences du service enfance jeunesse (lundi de 16h30 à 17h30, mardi de 8h15 à 9h00 et de 16h30 à 18h30, jeudi de 16h30 à 19h) permettent aux familles d'effectuer leurs inscriptions, leurs demandes de renseignements concernant une activité. Durant les jours de fonctionnement, le directeur ou la directrice assure systématiquement l'accueil des familles de 8h30 à 9h30 et de 17h à 18h.

Un programme papier :

Les plaquettes-programmes « mensuelles » ou « vacances scolaires » avec bulletin d'inscription sont à la disposition des familles :

- 3 semaines avant chaque période de vacances scolaires (8 semaines pour l'été)
- 10 jours avant le mois qui s'annonce en période scolaire

Ces plaquettes sont disponibles au service enfance jeunesse, en mairie, sur le site internet de la ville et à l'école Sainte-Anne. La presse locale (Ouest-France et le bulletin municipal, *l'ami*) constitue également un bon relais d'information.

Par ailleurs, les familles sont invitées en début d'année (courant septembre) à prendre connaissance du projet pédagogique de la structure en le retirant au service enfance jeunesse lors des permanences d'accueil public.

Pour rendre compte de la vie au centre :

Au-delà de la communication du projet pédagogique (qui est une obligation réglementaire) et des permanences ouvertes au public, il nous paraît important de permettre aux familles de découvrir concrètement les locaux dans lesquels sont accueillis les jeunes, les activités qui s'y déroulent.

Si des parents sont soucieux de connaître la programmation du centre de loisirs à destination de leurs enfants, il est encore plus important pour la plupart d'entre eux de savoir ce qu'ils y ont *réellement* fait. Il importe donc de mettre en place des supports et outils qui permettront de les en informer : petits reporters durant les déplacements pour prendre des photographies, calendrier mural avec des photographies, Dazibao (journal mural avec tickets d'entrées, photos, cartes de visites des lieux fréquentés...), café du hall avec des rencontres familiales conviviales pour parler de la journée écoulée.

2 De quelques principes :

2.1 Un projet pédagogique évolutif

Le projet pédagogique qui suit est le fruit d'une réflexion et d'un travail mené par l'ensemble de l'équipe du service enfance jeunesse : responsable de service, directeurs et animateurs. Par certains de ses aspects, il est en rupture avec le projet précédent :

- **abandon du thème**, pourvoyeur « de dizaines d'activités inventées de toutes pièces et non reliées au désir, à l'envie profonde des enfants » et déconnectées « des connaissances solides des animateurs » au profit de la réflexion « portant sur le sens et la qualité donnés à la relation de l'adulte avec les enfants ou encore des enfants entre eux » (Pour une critique radicale des impensés de l'animation, de Ronan David et baptiste Besse-Patin.

- **proposition de vivre des expériences qui ne seraient ni anticipées, ni planifiées**. Le centre de loisirs s'efforcera de laisser une place importante à l'imprévu (« le centre de loisirs comme une petite usine à imprévus » écrivait Fernand Deligny), l'animateur se positionnant davantage comme « un créateur de circonstances » que comme un animateur « techniciste, gestionnaire de projet-programmatique » (toujours Fernand Deligny).

- **formulation d'un nombre plus restreint d'objectifs pédagogiques** correspondant à une réalité de projet : partager des valeurs, diffuser la culture, sensibiliser à l'écocitoyenneté

- **un programme parents allégé.** Un programme mensuel, de forme légère, est proposé aux parents. Plus qu'une énumération d'activités, il vise à faire connaître aux parents les grands types d'activités qui seront proposés aux enfants, les activités extérieures qui seront organisées et l'état d'esprit qui règne au centre de loisirs

- **de l'observation des enfants à la proposition d'activités**

L'observation attentive, fine de l'activité de l'enfant, entendue au sens large, peut nous conduire à proposer des animations reliées à ses intérêts.

Chaque salle d'accueil sera donc dotée d'un cahier où les observations des animateurs seront consignées. Ces observations seront notées chaque jour de fonctionnement du centre, plutôt en fin de journée, avant l'accueil garderie, ou bien encore durant les temps de préparation des animateurs. Les informations suivantes seront mentionnées : la date et le nom de l'animateur, l'observation recueillie, la proposition qui en découle le cas échéant. Ces informations seront portées à la connaissance de l'ensemble de l'équipe, à chaque début de réunion d'équipe de l'Alsh 3-10 ans.

- **un nouveau contenu pour les réunions d'équipe.** Outils au service du projet pédagogique et de son évolution, les réunions d'équipe sont le lieu de l'échange, de l'analyse des pratiques, du partage des observations et de la formulation de propositions d'animations, lesquelles sont affinées ensuite durant les temps de préparation des animateurs

Les réunions d'équipe se déroulent de manière régulière, une fois par mois, pour une durée de deux heures pour le mercredi après-midi et pour les périodes de vacances scolaires

2.2 L'organisation du collectif enfants

- **L'organisation en grand groupe d'âge homogène** régit la vie collective car elle permet d'une part de respecter des rythmes biologiques différents selon les âges (nécessité de temps de repos pour les plus jeunes, capacités physiques différentes ...) et d'autre part de prendre en compte au mieux les intérêts de tous, différents également selon les âges. Par ailleurs, le choix de relations privilégiées, individuelles, s'opèrent le plus souvent entre individus d'âges voisins.

En conséquence, s'il apparaît important d'avoir dans le centre des âges dissemblables pour la richesse des échanges, il semble cohérent d'organiser le collectif enfant en 4 groupes de tranches d'âge homogène (3 ans, 4-6 ans, 6-7 ans, 8 ans et plus).

Cette organisation se subdivise automatiquement en groupes plus restreints à l'intérieur d'une tranche d'âge dès que le chiffre de 20 enfants est atteint. Pour que chacun puisse évoluer dans un environnement non bruyant, le fonctionnement en petits groupes (inférieur à 20 enfants) est prôné.

Cependant, cette organisation par groupe d'âge pour l'accueil et les activités ne doit pas enfermer les groupes sur eux-mêmes, et des relations et activités entre enfants de groupes d'âge différent doivent pouvoir exister : Atelier libre (ex : coin lecture), Temps du repas, du goûter, Grands jeux adaptés, Sorties collectives (ex : sortie mer).

Il est également essentiel que l'organisation de la vie collective prenne en compte les différents besoins des enfants qui fréquentent la structure : Les besoins liés à la vie biologique bien sûr, à la vie sociale (communiquer, s'exprimer, être écouté, se référer à un adulte) et liés au bien être, au plaisir (jouer, se détendre, créer, inventer, imaginer, faire).

La vie quotidienne à l'accueil de loisirs doit également permettre à l'enfant d'être actif mais aussi de ne rien faire, de faire des choses avec l'adulte mais aussi sans adulte, d'être au calme mais aussi de pouvoir se dépenser, de s'isoler mais aussi d'être avec les autres, d'évoluer dans un cadre structuré ou non structuré, d'évoluer dans un lieu fermé ou à l'extérieur

2.3 L'organisation du collectif adultes

L'équipe d'animation est composée de la manière suivante :

Direction : Elle est assurée tour à tour par deux statutaires du service enfance jeunesse, l'une titulaire d'une licence professionnelle d'animation, l'autre d'un BEATEP. Ces deux agents sont également référents périscolaires 3-6 ans et 6-7 ans, et l'un des animateurs est référent périscolaire 8-10 ans : un atout pour une cohérence éducative d'ensemble. Des réunions d'équipe

intitulées « groupe restreint service enfance jeunesse » regroupent les directeurs ACM / référents périscolaires et le responsable de service.

Au-delà des réunions d'équipe Alsh évoquées plus haut, des réunions thématiques sont organisées avec des configurations d'équipe plus réduites (exemple : mini-camps d'été).

Animation : des agents statutaires adjoints d'animation (10 le mercredi, variable durant les vacances scolaires) et trois adjoints techniques, tous formés Bafa ou à l'animation professionnelle, des vacataires titulaires du Bafa (5 le mercredi, variable durant les vacances scolaires) ou en cours de formation, sauf exception.

Le recrutement des animateurs vacataires, effectué par les directrices de l'accueil de loisirs et le responsable du service enfance jeunesse, prend en compte :

- La qualification (BAFA ou autre diplôme équivalent)
- La maturité de l'animateur, sa capacité à être responsable : assurer la sécurité physique et affective des enfants qui nous sont confiés est une priorité.
- La capacité que présente un animateur à mener une activité originale, à innover
- Les compétences techniques pour mettre en œuvre les objectifs définis dans le cadre du projet pédagogique
- Le niveau de motivation. Les activités devront en effet être l'objet d'une préparation matérielle et être réfléchis en termes de valorisation
- La mixité de l'équipe

Organisation : chaque animateur est référent d'une tranche d'âge pour une période donnée (le mercredi après-midi, une séquence de vacances scolaires).

3 Valeurs et objectifs :

3.1 Des valeurs à faire vivre : bienveillance, respect et politesse

Bienveillance : essai de définition

Elle est une attitude qui veille au bien de l'autre. Elle s'exprime par la compréhension, voire l'indulgence pour les autres face aux faiblesses, erreurs ou bêtises des personnes. Elle est fondée sur la capacité à ressentir, de manière empathique, ce dont l'autre aurait besoin pour une évolution favorable. Dans l'éducation, elle permet de renforcer l'estime de soi et la construction de soi afin de favoriser l'évolution espérée.

Au sein du centre de loisirs, la bienveillance est la valeur qui surplombe les autres, elle constitue pour l'animateur la base de son intervention éducative. Elle entraîne l'absence de jugement de valeur, une attitude respectueuse envers chaque enfant et chaque collègue, une attention portée à ceux qui en ont le plus besoin, l'absence de paroles blessantes ou de moqueries.

Le respect

Il suppose un cadre de vie avec des règles, écrites, connues et appréhendées de tous, enfants et adultes. Les enfants sont invités à participer à l'énoncé de ces règles, lesquelles se divisent en règles non négociables et en règles négociables. Et s'il existe des interdits, bon nombre de choses sont à contrario autorisées !

La politesse

Elle a ses règles de base qui ne peuvent se résumer à des « bonjour » ou des « merci », et est l'un des aspects d'un comportement respectueux envers autrui. Les gros mots ne sont pas tolérés. Aux animateurs statutaires de sensibiliser, le cas échéant, les plus jeunes animateurs vacataires sur cet aspect.

En cas de manquement à la règle, c'est une « sanction-réparation » qui est proposée, plus éducative que la simple punition sans lien avec l'acte incriminé. L'enfant coupable d'avoir enfreint la règle sera toujours invité à s'excuser auprès du camarade ou de l'adulte « victime ». Si un animateur estime que des parents doivent être interpellés en raison du comportement de leur enfant, ce souhait doit être formulé auprès du directeur.

Pour des conflits mineurs, les enfants peuvent être invités à les régler entre eux, avec l'adulte qui accompagne. Une formation commune à la gestion des conflits est une piste de formation collective intéressante.

3.2 Favoriser la diffusion de la culture

Culture, essai de définition :

La culture entendue d'une part comme l'ensemble des arts, c'est-à-dire les disciplines que sont : l'architecture, la sculpture, les arts visuels (la peinture, le dessin, la photographie), la musique, la littérature, les arts de la scène (le théâtre, la danse, le mime, le cirque) et le cinéma ; ainsi que leurs œuvres et entendue d'autre part comme l'ensemble des différents traits distinctifs qui caractérisent les sociétés, les groupes sociaux et individus.

Objectif 1 : Permettre aux enfants de s'exprimer et de s'épanouir en utilisant des formes artistiques comme outils d'expression et sensibiliser les enfants à la découverte de différentes cultures et arts.

Actions : Sont organisés et proposés des « ateliers –découvertes » animés par des intervenants extérieurs (prioritairement les associations locales possédant les compétences requises) ou par les animateurs de l'accueil de loisirs pour peu qu'ils possèdent des compétences dans la discipline proposée. Les travaux des enfants seront valorisés par le biais d'expositions, d'ouverture des ateliers aux parents...

Objectif 2 : S'intégrer à des projets et animations de la vie locale pour contribuer à faire vivre sa commune sur le plan culturel.

Actions : participation à Photofolie, au Salon de peinture, à la Nuit du jeu, à Manimagine, au festival des sciences.

Objectif 3 : Faire découvrir aux enfants des lieux de culture.

Actions : Organiser des sorties thématiques (musées, expositions, mais aussi au sein de différentes compagnies artistiques qui sont à découvrir), créer des partenariats (office du Tourisme, autres structures)

Objectif 4 : Sensibiliser les animateurs à différentes disciplines culturelles pour élargir leur champ de compétences.

Actions : Formation autour du livre fin 2018 avec le Kerfad, identifier les compétences des animateurs pour mieux s'en saisir et instaurer des échanges de savoir-faire entre membres de l'équipe.

Objectif 5 : Faire découvrir des cultures et sociétés diverses : langue, habitat, costumes, fêtes, cuisine.

Actions : rencontrer les aînés de la commune (Epad, maison Hélène), des citoyens thoréfoléens venus d'autres horizons.

3.3 Sensibiliser à l'écocitoyenneté :

Ecocitoyenneté : essai de définition

Une éducation à l'environnement, concrétisée par des pratiques et des comportements soucieux de prendre en compte les défis environnementaux d'aujourd'hui. Elle se décline autour des problématiques suivantes : transport, alimentation, la consommation, la gestion des déchets, le matériel pédagogique, les économies d'énergie

Objectif 1 : Orienter sa pratique professionnelle vers un comportement éco-citoyen.

Actions : informer et former les animateurs, utiliser des matériaux de récupération

Objectif 2 : Transmettre aux enfants l'envie de respecter l'environnement.

Actions : Encourager une découverte des milieux naturels (forêt). Réduire notre consommation au quotidien : eau, électricité. Sensibiliser aux énergies renouvelables (Panneaux solaires, éoliennes...). Favoriser les circuits courts, les produits bios y compris pour les fournitures Alsh.

Objectif 3 : Sensibiliser à l'anti gaspi sous toutes ses formes et développer la notion de recyclage.

Actions : autour du tri de papier (poubelles), du tri sélectif, des vêtements perdus, du compost pour le potager. Créer un lien avec la recyclerie thoréfoléenne, participer à des chantiers.

Objectif 4 : favoriser la solidarité

Actions. Elle demande à être exercée au quotidien au travers du service à table, du rangement mais aussi avec les autres adultes et les partenaires pour avoir valeur d'exemples. Les projets collectifs, de groupe comme les animations intergénérationnelles ou entre les différentes tranches d'âges, sont particulièrement propices à son exercice.

Est également retenu l'exercice d'une solidarité qui dépasserait la vie du centre de loisirs, en permettant aux enfants de se rendre utile aux autres : actions collectives pour des personnes démunies lors de catastrophes ou dans la vie ordinaire, chantiers « nettoyons la nature », actions avec « le comité de jumelage TF / Mali » après une rencontre avec l'association....La liste n'est pas exhaustive. La création de « Junior Associations » est peut-être un outil à développer pour favoriser cet exercice de la solidarité.

4. EVALUER LE PROJET PEDAGOGIQUE

1) LES ELEMENTS QUANTITATIFS (STATISTIQUES)

- **Connaître le nombre d'enfants inscrits**
 - leur répartition par âge
 - leur répartition par sexe
 - les moyennes de fréquentation
- **Connaître le type de fréquentation (pour l'année, pour les vacances)**
 - régulière
 - irrégulière
 - exceptionnelle
- **Connaître la fréquentation des activités**
 - les activités régulières
 - les projets spécifiques

2) LES ELEMENTS QUALITATIFS

- **Connaître la fréquentation en fonction du type d'activités proposées (statistiques)**
 - La participation aux séjours
 - La participation aux « projets spécifiques »
 - La participation aux sorties régulières
- **Ce que nous disent les enfants de la structure au regard des éléments suivants :**
 - L'accueil de loisirs comme lieu de détente et de jeux
 - L'accueil de loisirs comme lieu d'initiative et de prise de responsabilités
 - L'accueil de loisirs comme lieu de découverte, d'expérimentation et d'expression.
- **Ce que nous disent les parents de la structure :**
 - Les permanences publics , les différents temps de rencontre (manifestations festives par exemple), le comité consultatif des « temps de l'enfant » et l'accueil des familles le matin et le soir constituent des moments propices pour connaître tout au long de l'année l'avis des familles concernant l'organisation et les propositions de l'accueil de loisirs.

De cette nécessaire évaluation dépendra les orientations d'un nouveau projet pédagogique 2019-2020.

